MOUDON

Communiqué officiel

Contrôle de vitesse en zone 30km/h et zone de rencontre

La Municipalité informe que la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a procédé à des contrôles statistiques des vitesses sur le territoire communal en juin et septembre 2019, en particulier dans les secteurs suivants :

Emplacements (zone 30)	**Résultats**
Chemin du Château-Sec entre nº 41 et 51	35 km/h
Chemin du Château-Sec nº 15	35 km/h
Avenue du Fey nº 15	37 km/h
Avenue du Fey nº 40	36 km/h
Chemin du Champ-du-Gour nº 48	36 km/h
Emplacements (zone de rencontre)	
Rue du Château nº 10	24 km/h
Rue du Bourg nº 28	23 km/h

A la lecture de ces résultats, la Municipalité constate, avec satisfaction, que les limitations de vitesse en vigueur sont respectées par les automobilistes dans les secteurs précités. Cela confirme notamment que les mesures mises en place récemment dans le secteur du Fey (signalisation, mobilier urbain, autres) sont efficaces et adaptées et permettent d'atteindre les objectifs visés.

Pour rappel, l'instauration d'une zone 30 au Fey avait pour but de modérer la circulation afin de sécuriser un secteur emprunté par un nombre important d'écoliers qui se rendent au collège du Fey, à répondre à une pétition déposée par des riverains du chemin du Château-Sec et à des demandes formulées par les habitants du quartier du Fey.

Même si ces résultats sont positifs, la Municipalité tient à rappeler que les conducteurs sont tenus de circuler d'une manière particulièrement prudente et prévenante sur l'ensemble du territoire communal.

La Municipalité

Moudon, le 5 novembre 2019